

Visa-Vie

de la violence individuelle subie ou agie à la vie

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

SOMMAIRE

Présentation de Visa-Vie	p.3
L'association	p.3
Kairn	p.3
Modalités d'accueil	p.4
L'année 2020 à Visa-Vie	p.7
Aux prises avec le contexte pandémique	p.7
Côté Equipe	p.9
Côté Jeunes	p.10
Psychoboxe	p.14
Bilan / Perspectives	p.15

Présentation de Visa-Vie

L'association

L'association VISA-VIE a été créée en 2005 pour permettre la pratique de la psychoboxe, et offrir un lieu de réflexion et d'accueil des problématiques liées à la violence. Lieu d'écoute aussi des personnes « victimes » ou « auteurs », débordés par des effets de violence.

Accueillir des personnes prises d'une façon ou d'une autre dans les rets de la violence, c'est prendre le parti d'écouter cette violence, de l'accueillir en corps – avec tout ce qu'elle génère de tensions, d'éprouvés physiques et psychiques.

Accueillir la violence, c'est la reconnaître, lui donner droit de cité, ne pas la juger – et ne pas vouloir la faire disparaître trop vite. Ne pas trop vite chercher à la gérer, la canaliser, car elle parle de ce qui a été malmené, violenté chez celui qui l'agit, pour qu'il réagisse ainsi.

Mais accueillir la violence, ou les comportements dits violents, ce n'est pas la laisser s'exprimer à l'état brut, ni « laisser faire » ; ce n'est pas non plus mettre de côté la question de la loi. C'est l'accueillir, pour pouvoir la border/l'aborder, et permettre au sujet l'accès à une contenance psychique possible, là où son psychisme le déborde en permanence.

De ces deux premiers mouvements d'accueil et de contenance, peut découler une transformation et un gain de liberté par rapport aux mouvements internes qui agitent un individu. C'est lui permettre un gain de liberté intérieure, qui peut rendre possible un accès plus apaisé au collectif. Du moins est-ce là un de nos paris.

Kairn

Depuis 2010, Visa-Vie propose également un dispositif de placement et accompagnement original, pour les jeunes en difficultés avec le social. Jeunes présentant des situations complexes de rupture ; jeunes dont la prise en charge ou le maintien en institutions s'avère très difficile.

« La prise en charge proposée dans le dispositif KAIRN, est multiforme : psycho-socio-éducative, en vue de permettre au jeune d'accéder à une socialité minimale et si possible de l'aider à réaliser l'insertion sociale et professionnelle qu'il souhaite.

Un jeune accueilli par KAIRN est donc accompagné par deux référents dits thérapeutes : un plus spécifiquement chargé des problématiques subjectives, l'autre du versant socio-administratif. Ces deux volets sont indissociables et le refus ou l'impossibilité pour un jeune d'accepter un des deux versants de l'accompagnement rend caduque la possibilité d'intégrer le dispositif, inadapté alors à la demande du jeune.

Le suivi des problématiques subjectives revêt à KAIRN une forme particulière dans la mesure où il n'est pas constitué uniquement d'entretiens (au minimum deux par semaine). Les praticiens peuvent au besoin être amenés à intervenir dans le champ relationnel des jeunes ou l'aménagement de leur vie quotidienne matérielle, scolaire, professionnelle, en concertation avec le référent socio-éducatif : visite médicale, accompagnement auprès d'une administration, recherche d'un lieu de stage, présentation chez un patron... Ils sont joignables en continu (24 h / 24 - 7j / 7), et se déplacent en cas de nécessité. En cas d'absence ils s'engagent à passer le relais à un de leurs collègues qui garantit la continuité de la prise en charge. Cette permanence de la prise en charge et cette continuité du lien sont essentielles dans le cadre de ce dispositif et viennent prendre acte de la nécessité, pour se construire humainement, de rencontres transférentielles qui tiennent et durent quels que soient les aléas de la vie.

Le positionnement particulier du praticien permet de nouer de manière spécifique la prise en compte de la réalité psychique et celle de la réalité matérielle et sociale.

Cette modalité originale d'intervention vient rejoindre les jeunes à qui le dispositif s'adresse au cœur même de la problématique de nombre d'entre eux : quand corps et parole ne tiennent pas ensemble –ou sont au contraire trop collés- et ne s'articulent pas. Les propositions habituelles, qui séparent le suivi psychologique et la prise en charge éducative, peuvent en effet, pour certains des jeunes, redoubler le clivage qu'ils portent déjà en eux.

Là où le rapport corps- parole est malmené, le dispositif vient sur cette cassure, se glisse dans cette défaillance mais ne la redouble pas. Prendre en compte simultanément la réalité psychique et la réalité matérielle dans laquelle les conflits se jouent, est une façon de dénouer ou nouer autrement ces différents champs, permettant par là même une fabrique d'un « nous » et donc une possibilité d'accès jusque-là impossible au collectif. L'orientation du dispositif KAIRN est plus un travail de collectivisation et de socialisation que d'éducation. L'éducation suppose un « nous » préalable qui est absent pour beaucoup de ces jeunes ». ¹

Modalités d'accueil

Lorsque Visa-Vie est sollicité pour l'accueil d'un/une jeune dans le dispositif Kairn, nous proposons, dans la mesure du possible, que le jeune appelle lui-même la directrice ou le coordonateur (les thérapions du pôle dit socio administratif) pour une première rencontre. Celle-ci se fait généralement dans les locaux de l'association. Nous rencontrons le jeune seul, n'ayant, par choix, pas lu les éléments de dossier qui ont pu nous être transmis. Nous partons ainsi du dire du jeune, de sa façon de raconter son parcours, ses placements souvent multiples, de là où il en est, de ses attentes, réticences.... Bien conscients, bien sûr, qu'il va nous donner « sa version » et qu'il produira nécessairement un discours qu'il pense adapté à nos attentes pour que nous l'acceptions : en gros, nous n'aurons jamais de soucis avec lui/elle ! Mais nous savons toutefois que si Visa-Vie est sollicité, c'est qu'il y a eu avant, un parcours compliqué, agité, chaotique parfois, et que l'adaptation au cadre ou aux règles quel qu'elles soient, est difficile. Lors de la 1ère rencontre, nous avons le parti pris aussi, de ne pas rencontrer l'adulte, éducateur de foyer, référent ASE, psychologue, ce qui peut paraître étrange à certains. Le

¹ cf Projet complet ci-joint

travail de liaison, ou la quête d'informations complémentaires se fera dans un deuxième temps, si besoin, puis tout au long de l'accompagnement, avec l'ASE.

Un des axes principaux de travail de Visa-Vie est de faire « avec ce qui vient, comme ça vient » ; pour essayer d'accompagner le jeune, en partant toujours de ce qu'il fabrique. Le projet est de ne pas projeter, de ne pas prévoir par avance : « le chemin se fait en marchant ».

Suite à cette rencontre, si le jeune maintient son « envie » de venir à Visa-vie, il rappelle le coordonnateur ou la directrice, qui lui donnent alors le nom de trois psychologues qu'il aura à rencontrer. Il prend rendez-vous, avec chacun d'eux. Selon les jeunes, les rendez-vous seront pris et honorés rapidement ; pour d'autre, la temporalité est plus longue, des rendez-vous sont loupés, reportés (ils n'aiment pas se rendre !) ...Nous avançons prioritairement au rythme du jeune, qui n'est pas toujours le rythme des différents professionnels ou institutions demandeuses. Après ces 3 rencontres imposées, le jeune choisit le thérapeute-psychologue qu'il souhaite, pour l'accompagner, en binôme avec la directrice ou le coordonnateur. Selon ce qui a été repéré du jeune lors de la rencontre initiale, il peut nous arriver de ne donner le nom que de deux psychologues, afin de ne pas barrer la possibilité pour le jeune d'arriver.

Lorsque ce processus est terminé, parcours qui indique au jeune que Visa-Vie, c'est avant tout des rencontres / entretiens, l'accueil est fait par l'ensemble de l'équipe lors de sa réunion (tous les 15 jours). Nous affinons alors la modalité d'accueil pour être au plus près de ce que ce que semble amener le jeune (choix de la modalité d'hébergement, façon de donner l'argent, points de vigilance...). Bien sûr, s'ensuivront des ajustements, adaptations, aussi fréquents que nécessaires, pour « suivre » le jeune, sans toutefois bien sûr tout accepter !

L'accompagnement s'organise ensuite autour de 3 pôles :

- **Des rencontres.** 3 à 4 rencontres minimum par semaine avec ses deux thérapeutes. Entre temps, le binôme est joignable 24h/24,7 j/7. Il convient d'être disponible aux différents appels et pouvoir répondre rapidement (tout en évaluant bien sûr l'urgence) aux demandes et besoins du jeune. De jour comme de nuit, il doit être garanti qu'en face « ça répond », qu'on peut se déplacer, parler ... et ce montage fabrique un entour présentiel malgré l'absence de collectif et de murs institutionnels.

- **Un toit.** Malgré l'insistante rumeur à ce sujet Visa-Vie ne procure pas d'emblée un appartement « comme ça ». Les jeunes venant dans cette attente s'étonnent d'ailleurs que ce ne soit pas le cas. Visa-Vie garantit un toit autant que faire se peut, c'est-à-dire tant que le jeune arrive à le garder, qu'il ne se fait pas exclure du fait de son irrespect des règles des hôtels ou des copropriétés. Il arrive parfois que certains jeunes ne puissent habiter aucun lieu, qui tous demandent un minimum de règles communes. Ce toit peut être une chambre d'hôtel ou un studio.

Le premier critère de choix, va être ce que nous avons pu repérer du jeune lors de l'accueil, de son âge, de ses attentes, de son paysage relationnel, de ses activités

diurnes mais surtout nocturnes. Il est clair qu'une jeune très jeune (14, 15 ans) sera en principe hébergée en hôtel car c'est un lieu plus sûr pour elle. Nous travaillons avec trois, quatre hôtels qui ont tous des veilleurs de nuit, qui filtrent (jour et nuit) les allers et venues, nous appellent dès qu'il y a un souci ou quand ils repèrent que le jeune ne va pas bien, ou qu'ils ne l'ont pas vu depuis plusieurs jours... C'est un véritable partenariat et nous savons aussi maintenant quel hôtel serait plus adapté à tel jeune. L'hôtel - malgré l'image véhiculée - sera aussi privilégié quand la jeune fille a des pratiques de prostitution, ou un compagnon violent.... Nous ne souhaitons pas fournir trop vite de studio dans ce genre de situation ! Pour certaines, leur chambre devient alors l'endroit où elles peuvent se réfugier, se retrouver tranquillement en sachant que personne ne pourra venir les embêter.

Enfin, le passage par l'hôtel peut aussi être pour certains, un prétexte pour les motiver à commencer des démarches d'insertion.... Avoir quelque chose à « gagner » (ici l'accès à un studio) peut constituer pour eux un petit moteur, une motivation, un bénéfice.

Pour d'autres, la première installation se fait immédiatement en studio. Ce n'est pas le critère habituel d'autonomie qui règle ce choix, mais la possibilité de penser « raisonnablement » qu'il n'y aura pas trop vite d'embrouilles avec les voisins, de squats par les copains, de tapage nocturne. C'est évidemment un pari et régulièrement les syndicats se plaignent... Il se peut aussi que le choix soit dicté par nos contingences concrètes.

Dans tous les cas, la modalité d'hébergement peut varier dans un sens comme dans l'autre, en fonction toujours de ce que fabrique le jeune : hôtel vers studio, retour hôtel.... Ou changement de studio...

- **L'argent.** 450€ sont versés chaque mois dans la comptabilité du jeune. 65 € sont mis de côté, qui serviront de caution s'il faut réparer le studio, la chambre d'hôtel ou qui seront donnés au jeune au moment où il quitte définitivement Visa-Vie. Les 385 € servent à couvrir tous les frais d'un jeune : s'acheter à manger, s'acheter les produits d'hygiène, le matériel d'entretien du studio, ses cigarettes, son téléphone, ses habits... mais aussi le règlement des amendes... Une « allocation hebdomadaire » lui est donnée (en une, deux ou trois fois), à raison de 70€ /semaine pour la « vie quotidienne ». Il n'a pas besoin de ramener de tickets. Pour le reste, il peut y avoir accès quand il veut mais après discussion avec le thérapeute du pôle socio-administratif, afin de l'aider à « gérer » son argent, quand il n'est pas « à la cave » (s'il y a trop de PV, il n'est pas possible de s'acheter trop d'habits ou un Iphone...). La remise de l'argent est un bon prétexte pour aborder la façon dont les jeunes se situent dans le social.

L'année 2020 à Visa-Vie

Aux prises avec le contexte pandémique

Comme pour tous, l'année 2020, a été marquée par l'arrivée du Covid et les différentes mesures sanitaires qui s'en sont suivies. Nous avons donc jonglé entre les « assignations à résidence », les autorisations de sortie, les couvre-feux, le port du masque... en essayant que ces contraintes ne transforment pas trop nos pratiques et notre présence auprès des jeunes. Un des grands manquements toutefois a été la possibilité de donner rendez-vous à un jeune dans un café ou autour d'un repas, ce qui est pour nous pratique courante. Quand cela a été possible nous partagions un sandwich.

Il est peu dire que les jeunes n'ont pas respecté toutes les consignes, même si de façon surprenante, ils ont supporté de moins circuler, en journée au moins. Si quelques gardes à vue ou amendes pour manque d'autorisation de circuler ou non port du masque, ont égrené l'année 2020, certaines jeunes ont néanmoins bénéficié de la « clémence » ou lassitude de la police. Nous avons été régulièrement appelés, pour 2 d'entre elles en particulier, qui si elles avaient dû être verbalisées, l'auraient été 5, 10 fois par jour... « Pouvez-vous leur dire de respecter les règles sanitaires ? »

Afin de limiter les sorties des jeunes, tout en gardant la fréquence de nos rencontres, nous avons un peu modifié nos pratiques. Alors « qu'en temps normal », c'est prioritairement le jeune qui se déplace, nous avons inversé cette contrainte. En effet ce sont les professionnels qui se sont déplacés, allant rendre visite à chaque jeune sur son lieu d'hébergement. Nous avons multiplié au maximum les rencontres, parfois juste pour un « petit coucou », pour les aider à tenir, pour briser des temps de solitude. Il a fallu être inventif pour essayer de les aider à « s'occuper seul », chez eux. Pour ce faire, nous les avons approvisionnés en jeux de cartes, matériel de coloriage ; puzzle pour l'une, achat de matériel de cuisine pour une autre qui regrettait de voir passer son CAP cuisine avec les restaurants fermés. Nous avons aussi fait un maximum des petites balades, dans le périmètre d'un km autorisé, un peu de gymnastique dans un parc colmarien... Idée de jeux de raquettes, jeux de ballon aussi, pour varier les plaisirs : le matériel a été acheté avant de découvrir que ces jeux étaient interdits ! Toutefois les jeunes ont aussi trouvé leurs propres façons de se divertir avec les copains, plus alléchantes que nos maigres propositions, et ceci, malgré les restrictions. Notamment les nuits, ce qui leur permettait de dormir le jour. A noter que deux jeunes se sont jointes certains jours aux applaudissements de 20h pour les soignants. Signe remarquable d'attention à ce qui se passait autour d'elles et aux difficultés de quelques autres. Ce qui n'est pas très fréquent chez nous ou met beaucoup de temps à émerger.

Le Covid a rendu très compliquée pour tout le monde, mais en particulier pour « nos » jeunes, la question de l'insertion. Si selon les mois de l'année, nous avons pu entamer quelques recherches de stages, celles-ci, dans l'ensemble n'ont pas abouti, compte tenu avant tout de l'effet des règles sanitaires : plus de stagiaires même dans les lieux ouverts, afin de limiter le nombre de personnes sur un même lieu.

Les trois ou quatre jeunes scolarisées - l'une dans une tentative de raccrocher les wagons en seconde, une à Parcours 2, une à l'École de la 2ème chance, une quatrième en CAP - ont très vite été hors course. Quand aller à l'école, suivre des cours, même que quelques jours par mois est déjà un exploit, devoir faire l'école par internet a été plus que compliqué, voire impossible. Deux ont totalement et rapidement décroché ; pour deux autres nous avons pu soutenir le minimum, pour que ça tienne pour elles.

Le Covid ayant entraîné la fermeture de nombreux hôtels, la question de l'hébergement a été un peu délicate, surtout à Colmar, où deux jeunes ont dû « déménager » plusieurs fois.

Comme un peu partout, l'équipe a elle aussi été un peu mise en difficulté par la question du Covid. Si nous avons pu soutenir la régularité des rencontres avec les jeunes, voire les rencontrer ou appeler plus que d'habitude, les relations d'équipe et les échanges entre binôme se sont un peu distendus. Finies les rencontres de binôme dans un café, envolées les réunions autour d'un repas, ce qui est notre pratique courante et participe d'une certaine ambiance. Nous avons dû faire non seulement avec les règles sanitaires, mais aussi et surtout avec les questionnements, inquiétudes, positionnements des uns et des autres face à ce virus. Ce qui était acceptable et suffisamment sûr pour l'un, ne l'était pas nécessairement pour l'autre, d'où un certain nombre de tensions. Nous avons choisi de ne pas faire de réunions en visio : pâle artefact de réunion d'équipe, qui méconnaît les effets de corps en présence sur les façons de penser et de parler, et qui rabat bien souvent les réunions à une succession d'interventions ou d'informations. Nous avons fait fonctionner nos téléphones, mais il est clair que là encore, se voir, échanger en présence, discuter de vive voix, disputer au besoin, a grandement manqué. A certains moments nous nous sommes retrouvés à n'échanger principalement que des informations et à « gérer les situations », ce qui n'était pas satisfaisant. A chaque fois que cela a été possible, nous avons privilégié le présentiel.

Les temps mensuels de supervision ont eux aussi été suspendus, ainsi que deux journées de réflexion avec les membres du CA, dans les Vosges. Seule a pu se maintenir la journée de fin janvier, au cours de laquelle les échanges ont tourné essentiellement sur la question du montage institutionnel de Visa-Vie, ses soubassements et particulièrement la place de la directrice, de la direction.

Une directrice peut-elle intervenir directement, faire le ménage ou certaines démarches ? Qu'en est-il de son rôle, de sa place ou fonction en intervenant ainsi, brouillant peut-être les cartes de la place de chacun ? Peut-elle travailler en binôme, c'est-à-dire directement auprès des jeunes, comme chaque membre de l'équipe ? Comment décliner le fameux triptyque : rôle, statut, fonction, paraît-il garant d'un bon fonctionnement si clairement défini, à Visa-Vie ? Comment parvenir à faire avec le flou, le fragile, l'indéterminé comme points forts tout en garantissant notre cadre pour que cela fasse repère pour les jeunes ?

Le séminaire, qui marche l'amble avec Visa-Vie, et est un des pivots de la pensée théorico-clinique de Visa-Vie, a lui aussi dû être suspendu.

Autre conséquence du Covid et de la fermeture des frontières : nous avons malheureusement dû annuler le colloque franco-argentin prévu en mai 2020 sur la thématique : « Dé-corps et pratiques institutionnelles ». Ironie : le thème choisi avant l'arrivée du Covid, portait sur la question des modalités de présence des professionnels dans les institutions, de certaines façons d'y être, sur la question de l'ambiance... et hop 2020 les corps s'absentent de la scène, on travaille en distanciel, derrière des écrans, des masques...

Côté Equipe

Outre les questions amenées par la Covid sur nos relations et modalités de travail ensemble, l'année 2020 a été assez mouvementée.

Janvier 2020, l'équipe se composait de 10 thérapeutes :

- 7 psychologues : 2 sur l'antenne Colmar, 5 sur Strasbourg
- une autre psychologue avait sollicité son entrée à Visa-Vie. Elle ne restera pas car après plusieurs mois d'attente et de participation à des réunions, aucun accompagnement n'a pu démarrer pour elle, faute de sollicitation par l'ASE du Haut-Rhin.
- le coordonnateur et la directrice (les socio-administratifs).
- un éducateur - ancien stagiaire - à raison de 9H par semaine.

Nous précisons qu'à part ce temps éducatif, le projet de Visa-Vie est tel qu'il n'y a pas d'éducateurs dans l'équipe et que ce sont principalement les psychologues en libéral, en lien avec les « socio-administratifs », qui s'occupent des démarches sociales, d'insertion, de justice, de rendez-vous médicaux... Précision encore : les psychologues sont joignables 24h/24 pour un jeune, week-end inclus, et peuvent joindre à tout moment aussi un « socio-administratif ».

4 collègues sont partis dans l'année, pour diverses raisons :

- Un psychologue à Colmar, un autre à Strasbourg.
- Le CDD à temps partiel de l'unique éducateur a pris fin en mai 2020 et n'a pas été renouvelé. Ce poste inédit avait été proposé à un étudiant en formation d'éducateur ayant effectué un stage probant à Visa-Vie pour sa 2^{ème} année d'étude. Son poste devait permettre d'étoffer, en lien avec les binômes, les propositions d'accompagnement, par des sorties, éventuellement du soutien scolaire ou de la remise à niveau, des ateliers cuisine...

Assez vite toutefois, nous avons constaté que nous lui avons proposé un « poste impossible », ou pour le moins inadéquat avec le fonctionnement de Visa-Vie. Effectuant son stage de 3ème année à temps plein dans autre foyer, il n'était disponible que sur RDV. Or rares sont les jeunes avec lesquels il est possible de planifier, prévoir, quelque chose de fixe. La souplesse, la disponibilité nécessaires pour saisir le Kairos faisaient défaut. Mais cette expérience nous a permis de revisiter les conditions nécessaires aux accompagnements de et par Visa-Vie et n'a pas été vaine.

- Enfin, et « malheureusement » pour nous, début juin, le coordonnateur a confirmé son désir de changer de voie professionnelle. Il a démissionné début septembre, 5 ans après ses débuts à Visa-Vie mais y reste psychoboxeur.

Nous avons alors proposé à un ancien stagiaire de Cordoba en Argentine, candidat à l'immigration, de venir travailler à Visa-Vie en tant que nouveau coordonnateur. La Dirrecte a donné son accord mais la fermeture des frontières et le gel des visas de travail l'a empêché de franchir les mers pour nous rejoindre. Fin 2020, nous l'attendons toujours.

Deux de nos collègues sont devenues maman début 2020, s'absentant juste le temps du congé maternité. Le travail et l'implication nécessaires pour être thérapeute fabriquent une certaine porosité bienvenue entre ledit « privé » et ledit « professionnel », nous rendant sensibles aux événements heureux et malheureux traversés par les uns et les autres. Nous avons donc fêté ces naissances et partagé la tristesse d'un deuil.

Côté jeunes

Les jeunes confiés à Visa-Vie font partie des jeunes en grande difficultés avec le social, aux parcours chaotiques avec placements multiples, d'où des modalités d'accompagnement particulières. Ils ne rentrent d'emblée pas dans la dynamique d'un projet (pouvoir se projeter et anticiper ne va pas de soi et nécessite un certain nombre de préalables, dont la possible d'une inscription dans une histoire). Ils ont une grande pratique de la débrouille et de la survie, mais ne sont pas suffisamment compliants pour se plier aux exigences du social dominant.

En 2020, Visa-Vie a accueilli et accompagné **23 jeunes dont 10 nouveaux**

3 accueils en particulier, se sont faits en début de COVID, un peu en urgence. Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance n'étant plus autorisés à les rencontrer et Visa-Vie ayant gardé sa mobilité, nous étions plus à même d'intervenir. Nous avons vite été repérés comme une équipe qui circulait sans souci, et nous avons adapté nos modalités d'accueil pour rendre ceux-ci rapidement possibles.

Nous avons ainsi accueilli une jeune de 16 ans ½, à sa sortie de maternité, son bébé ayant été placé en pouponnière, sans la rencontrer au préalable.

Nous avons rencontré une jeune à l'hôtel où elle était hébergée par l'ASE, deux ou trois fois et avons démarré l'accompagnement avant même qu'elle ne rencontre les psychologues. Idem pour la 3ème.

Dans ces trois situations, compte tenu de la complexité de la situation des jeunes mais aussi voire surtout, des soucis d'hébergement avec les réquisitionnements de places par le SIAO ou le 115, il a été convenu que ce serait l'ASE qui assurerait ce volet. Nous sommes donc partis sur des accompagnements « A Façon : Kairn, sans hébergement ». Cette modalité est restée jusqu'au terme de la prise en charge de deux jeunes ; pour la troisième nous avons repris l'hébergement à notre compte, en septembre 2020.

Sur les 10 jeunes arrivés à Visa Vie en 2020 :

- Ages :

3 avaient 15 ans 1/2 ;

4 avaient 16 ans ;

3 avaient 17 ans.

- Inscription scolaire :

- 6 sont arrivés sans inscription scolaire aucune. L'une d'elle rejoindra en décembre 2020 Parcours 2. Une autre, enceinte, se centre sur sa grossesse, sans autre démarche possible.
- 2 étaient inscrites en 2^{nde} mais n'y étaient quasiment pas allés et ont décroché totalement très vite ; elles n'ont pu se mobiliser pour autre chose de concret durant l'année.
- 2 étaient inscrites en 3ème, mais elles n'y allaient déjà plus. L'une intégrera fin 2020 un CAP APR, mais le laissera très vite tomber. Une autre tentera une inscription en 2^{nde} au lycée Jean Monnet avec adaptation de l'emploi du temps, mais sans succès.

Concernant les 13 jeunes qui étaient déjà là en janvier 2020

- Inscription scolaire :
 - Un jeune était déjà en CAP restauration quand il est arrivé à Visa-Vie et obtiendra son diplôme.
 - Un autre poursuivra et obtiendra son CAP boulanger-pâtissier.
 - Une jeune était en CAP coiffure à son arrivée à Visa-Vie mais ne l'obtiendra pas ; elle ne parviendra pas à se réinscrire dans autre chose, pour raisons psychiatriques et difficultés relationnelles.
 - Une s'inscrira à la Garantie Jeunes mais en sera exclue pour manque d'assiduité et d'autonomie.
 - Une jeune retentera sans succès un retour au lycée
 - Une autre démarrera un CAP APR.
 - Une intégrera Parcours 2
 - Une sera admise à l'école de la 2^{me} chance, mais décrochera
 - Et une enfin suivra une formation d'aide à la personne.

4 jeunes seront sans rien faire de concret, côté insertion.

En 2020, 8 jeunes sont sortis de Visa-Vie

- Inscription scolaire

2 sont sortis avec un CAP et les 6 autres sans rien d'un point de vue de la formation/insertion.

- Ages

1 avait 17ans ½

2 avaient 18ans

2 18ans et 3mois

2 18 ans et 6 mois

1 18 ans et 11 mois

- Contrats jeunes majeurs ?

2 jeunes ont bénéficié de contrats de 3 mois qui n'ont pas été renouvelés. La première faute du démarrage par la jeune de son projet de formation. L'autre parce l'Ecole de la 2ème chance n'est pas une formation validante. Visa-Vie a alors pris l'initiative de maintenir la jeune dans son hébergement pour qu'elle puisse aller à l'école, ce qui était un grand pas pour elle (comme l'ascension de l'Everest pour d'autres !).

1 jeune présentant de gros problèmes psychiatriques a obtenu un contrat de 6 mois malgré l'absence de projet professionnel, mais dans l'attente d'une place en CHRS. Entre temps elle a été hospitalisée et nous avons fait un travail de liaison avec Rouffach.

1 jeune a eu un contrat de 11 mois pour finir son apprentissage,

2 autres ont eu un contrat de 10 mois.

1 jeune en CAP restauration n'a pas demandé de contrat. Elle avait hâte de sortir de l'ASE et pouvait compter sur son copain et ses grands-parents

Et il y a eu 1 levée de placement avant les 18 ans d'une jeune qui sillonnait la France sans pouvoir s'inscrire nulle part.

- Où et comment sont partis ces jeunes ?

Les deux jeunes qui ont eu leur CAP semblent avoir pu s'installer avec leurs compagnons et en couple peuvent assumer les frais d'hébergement et autres.

Les 6 autres sont sortis sans ressources, sont repartis chez des parents (où ça tient par intermittence), ou en squat, ou chez des amis au gré des possibilités. Une a été incarcérée, a aujourd'hui un enfant, touche le RSA mais est toujours en galère de logement indépendant. La jeune ayant des problèmes psychiatriques est toujours au CHRS et devrait pouvoir obtenir bientôt une AAH. Nous savons qu'une autre jeune, sortie sans rien, a entamé à 20 ans une formation dans le ménage et fait ponctuellement des petits boulots.

La Psychoboxe

La psychoboxe à Visa-Vie, se pratique tant sur Strasbourg, depuis 2005, que sur Colmar, depuis 2016 et sont assurées par 4 psychoboxeurs formés.

Un certain nombre de demandes pour des séances de psychoboxe sont adressées à Visa-Vie par des services de la PJJ ou de l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin (Mulhouse et Colmar), ou des établissements en relevant. D'autres personnes, jeunes ou moins jeunes peuvent arriver par d'autres canaux, à titre privé, ou à Strasbourg par le biais de CSAPA ou de CHRS.

Le travail sur les questions de violence, et sur la manière de répondre à des demandes de psychoboxe dans son aspect psychothérapeutique, s'articule autour de 2 axes :

- Orientations par des professionnels de jeunes dont ils s'occupent pour un travail sur leur rapport à la violence
- Approfondissement avec certaines équipes ou certains services de questions en lien avec la violence, à partir de l'évocation de la situation d'un jeune.

Concernant les jeunes, les demandes viennent le plus souvent des référents éducatifs, mais aussi de psychologues ou de chefs de services exerçant dans le champ de la protection de l'enfance ou du handicap. Il nous revient de discuter avec les équipes pour évoquer avec elles si la psychoboxe est indiquée, ou non, pour le jeune qu'elles nous orientent.

La demande qui nous est faite ne recouvre-t-elle pas une demande plus ou moins masquée « d'éradication » des expressions violentes du jeune en question, à laquelle nous ne pourrions souscrire ? Le code de déontologie de l'Institut de psychoboxe, prévoit en effet que nous écartions toute demande qui s'inscrirait sous le sceau d'une injonction, injonction de soin ordonnée par un juge, mais aussi injonction des éducateurs, d'un parent... L'injonction (de soin) fait souvent reposer sur le jeune, et le thérapeute qui le recevrait, l'attente d'une (re)constitution d'une frontière suffisamment étanche contre tout risque de nouveaux débordements violents. La psychoboxe ne peut répondre à ce projet de normalisation. Ce qui n'exclut pas qu'elle puisse contribuer à la réduction des passages à l'acte, mais cela ne peut en être l'objectif explicite.

Nous nous centrons toujours sur la personne qui vient psychoboxer et vérifions auprès d'elle que ses « difficultés » avec la violence subie ou agie, la dérangent, elle, et qu'elle souhaite effectivement essayer de faire bouger un peu les choses, pour elle. Est-elle porteuse à minima d'une question sur la violence qui peut la traverser, et la déborder... Quels termes emploie-t-elle ? A-t-elle envie d'en savoir un peu plus sur elle-même ? Qu'attend-elle d'un tel travail ou de cet espace que nous lui proposons ?

Outre les entretiens préliminaires avec un éducateur, une équipe ou le jeune, et une fois que des séances sont engagées, nous nous rendons disponibles, si nécessaire pour des entretiens téléphoniques entre les séances de psychoboxe. En cas d'émergences d'affects ou de sentiment de détresse par exemple, dont le jeune percevrait éventuellement que le travail engagé en psychoboxe n'y est pas étranger.

En 2020 une convention de partenariat s'est mise en place avec l'institution Les Papillons Blancs dans le Haut-Rhin, afin de faciliter le recours à la psychoboxe pour les personnes dont ils s'occupent.

Deux autres conventions ont été signées avec deux services de la PJJ de Mulhouse.

A côté du travail individuel avec des personnes débordées par des questions de violence, notre pratique nous amène à rencontrer des équipes afin de repérer parfois avec elles la façon dont elles élaborent les questions de violences, comment elles abordent les situations susceptibles de « déborder » leurs capacités de contenance. C'est échanger avec les professionnels sur certaines situations, et soit ouvrir la réflexion, ou parfois proposer quelques pistes.

En 2020, il est clair que la crise sanitaire a rendu compliqué la possibilité de proposer cette pratique. Etant donné, à la fois, la « distanciation sanitaire », et les possibilités d'accompagnement par les professionnels.

17 séances ont eu lieu :

- 10 séances dans le Haut-Rhin, concernant 7 jeunes dont une de Visa-Vie, et 3 institutions.
- 7 séances à Strasbourg, concernant 4 personnes, 2 institutions, et une personne à titre privé.

Bilan /perspectives

Si l'année 2020 a été compliquée et mouvementée pour diverses raisons dont la pandémie, elle nous a permis, à travers, grâce et malgré les tensions de réaffirmer nos points cardinaux, tant dans le mode de fonctionnement que dans nos axes de travail et modalités d'accompagnement des jeunes.

Les questionnements entamés en 2019 sur les problématiques liées à la sortie de l'ASE et l'injonction à l'autonomie ont continué à nous préoccuper. Même si, malgré leurs difficultés, les jeunes font des tentatives en vue d'une insertion, nous sommes les témoins des grandes difficultés qui se dressent devant eux. Un accompagnement présentiel et soutenu s'avérerait encore nécessaire pour la majorité d'entre eux. D'autant plus que très peu d'entre eux ont des relations familiales, amicales ou sociales stables et suffisantes pour leur servir de point d'appui et manquent de lieux ressources. Les réflexions sur ce sujet, entamées en 2019 à travers une commande d'enquête auprès de jeunes sortants ou proches de la sortie de l'ASE, sera à poursuivre.

Dans l'attente d'une réouverture des frontières qui autoriserait que le coordonnateur envisagé arrive, nous allons adapter le nombre de nos accueils aux capacités de l'équipe, afin de poursuivre au mieux, en cette période de pandémie, nos accompagnements.